

ANNEXES

FICHE ACTION		
CENTRALE DE MOBILITE MARSEILLE SEPTEMES		
VOLET	Animation de la Centrale de mobilité	
ACTION	1	Animation de la centrale de mobilité Marseille MPM centre
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	
Maître d'ouvrage délégué	Maison de l'Emploi de Marseille	
Opérateur	1 chargé de mission Maison de l'emploi	
Désignation de l'opérateur	Appel à candidature selon profil joint en annexe	
Objectifs de l'action	Mobiliser les partenaires (opérateurs emploi et formation, AOT, opérateurs de transport, employeurs) Coordonner les dispositifs d'aide à la mobilité pour : Lever le frein mobilité des personnes en parcours d'insertion professionnelle	
Description de l'action	• Coordination de la mise en œuvre des différents volets de la centrale et interface avec l'ensemble des dispositifs d'aide à la mobilité sur la communauté urbaine MPM et le Département des Bouches du Rhône. • Veille sur les différents dispositifs en matière d'aides aux déplacements des travailleurs, de politique tarifaire, d'aides aux transports ou à la mobilité. • Développement et adaptation aux nouveaux besoins identifiés lors de la mise en service, de l'ingénierie de parcours mobilité et de formation. • Ingénierie financière des aides à la mobilité (mise en complémentarité des dispositifs d'aide à la mobilité et de formation contribuant à la mobilité et versement au cas par cas d'aides complémentaires). • Ingénierie financière des formations contribuant à la mobilité des personnes en insertion ou des salariés (PRF, OPCA, PDI, PDE) et mise en place les formations correspondantes. • Quantification et observation à l'échelle des territoires de la politique de la Ville, de la problématique de mobilité des publics en parcours insertion : en mettant en vis-à-vis le coût social de l'absence de mesure mobilité et le coût estimé de levée des freins. • Propositions d'adaptation de la desserte en TC. • Analyse dans les filières qui recrutent, des enjeux économiques et emploi de la levée du frein mobilité. • Elaboration, avec les partenaires publics, de Plan de déplacement entreprise de zones selon les filières cibles ou les territoires prioritaires. • Organisation avec l'aide du service public de l'emploi de la prescription des publics vers les services d'aide à la mobilité : information des opérateurs sur les aides, définition très précises des conditions d'éligibilité aux aides de la centrale, mise en place d'une fiche de liaison... • Avec les employeurs dans le cadre des PDE et les autorités organisatrices de transport (Région, Conseil Général, CUMPM) et opérateurs (RER, TER, RDT13, trans – métropole, RTM) construction de nouvelles modalités durables et respectueuses de l'environnement (Inter-modalité, co-voiturage, location de vélos...) pour faciliter la mobilité des travailleurs à l'échelle de l'agglomération. • Au cas par ca, en cas de besoins non couverts pour certains publics : achats de prestations (ex : micro transport collectifs ou de titre de transport • Mise en place d'un numéro vert unique : diffusion d'une information permanente dans tous les lieux d'accueil du territoire (centres sociaux, bureaux municipaux annexes, bureaux de poste, lieux d'accueil demandeurs d'emploi ..., entreprises).	

		Evaluation du dispositif			
ACTION		1 suite	Animation de la Centrale de mobilité		
Outils utilisés		existants	PDU/ CUCS/ PDE Ville de Marseille		
		nouveaux	PDE de zones et par filières (SAP, Hôtellerie)		
Partenariat de l'action		AOT, Conseil Général, Région, Opérateurs de l'emploi et de la formation, CCIMP, UPE 13, Pôle Emploi, Opérateurs de transports, Employeurs			
		2010	2011	2012	Total
Coût de l'action		112000	112000	102000	326000
décomposition	salaires CM & charges	50616	51360	52105	154081
	Charges directes	2000	1000	1000	4000
	Charges indirectes MDE	24575	24575	24575	24575
	Information communication N°vert	8000	8000	8000	24000
	Achats de prestation	6809	7065	6320	20194
	Evaluation	20000	20000	10000	50000
Objectifs publics	DE / salariés	pm	pm	pm	pm
	Entreprises(PDIE)	20	30	50	100
	Inter emploi	20	30	30	80
	opérateurs	10	15	20	45
Localisation de l'action		Maison de l'emploi 38 rue Breteuil 13006 Marseille			
Indicateurs d'évaluation		Nombre de partenaires mobilisés, nombre d'actions générées (PDIE, accords de branches, adaptation de desserte...). Nombre de publics bénéficiaires des services de la centrale			

FICHE ACTION		
CENTRALE DE MOBILITE MARSEILLE SEPTEMES		
VOLET	Diagnostic Formation	
ACTION	2	Bilan de compétence mobilité
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	
Maître d'ouvrage délégué	Maison de l'Emploi de Marseille	
Opérateur	A désigner	
Désignation de l'opérateur	Appel à prestataire	
Objectifs de l'action	Evaluer le degré de motilité des publics avec un outil fiable permettant l'orientation vers les dispositifs d'aides appropriés. Favoriser l'appropriation par les intermédiaires de l'emploi d'un outil de diagnostic mobilité unique	
Description de l'action	<i>Un bilan de compétences en mobilité individuelle (BCM)</i> : Une expertise de l'aide à la mobilité des personnes au service de l'insertion par l'emploi. La réalisation de bilan de compétences approfondi en mobilité, préalable à l'accompagnement vers l'emploi proprement dit doit permettre d'éviter ainsi les dépenses d'énergie consistant à vouloir concrétiser un projet professionnel en inadéquation avec une faible mobilité d'une part, et faire la synthèse sur les connaissances individuelles à améliorer. <u>Etude de cas</u> : Exemple d'une personne cherchant un emploi dans une catégorie de métiers impliquant une grande autonomie, à des horaires décalés et sur des territoires peu ou pas desservis par les transports publics collectifs. Une alternative : lors de l'entretien pour l'élaboration du BCM, la personne est invitée soit à revoir son projet professionnel (autres types de métiers moins impliquant en termes de mobilité), soit à faire évoluer sa mobilité, développer son autonomie grâce à une formation à la mobilité. C'est l'objectif principal de l'accompagnement vers la mobilité, en appui à l'accompagnement vers l'emploi. Préalablement à tout accompagnement vers la mobilité, un instrument de mesure du potentiel individuel de mobilité permet de diagnostiquer les différents freins à la mobilité : l'échelle de mobilité permet de repérer, sur un continuum allant de 1 (très peu mobile) à 12 (très mobile), les capacités individuelles en termes de déplacements : les personnes ayant un score supérieur à 3 n'ont besoin d'aucune formation particulière à la mobilité. Par contre, les personnes ayant un score inférieur à 3 sur l'échelle se voient proposer un accompagnement vers la mobilité (ateliers collectifs et/ou entretiens individualisés). En phase de démarrage de la centrale, et en l'attente de la formation complète des intermédiaires de l'emploi (voir fiche 3) à l'utilisation de l'échelle de mobilité et à l'établissement du bilan de compétence mobilité il est prévu, pour favoriser la montée en charge de la prescription des publics vers les actions de la centrale de confier la mise en œuvre des bilans de compétences mobilité à un prestataire qui sera chargé également de la formation des intermédiaires de l'emploi.	

ACTION	2 suite	Bilan de compétence mobilité		
				
Outils utilisés	existants	Echelle de mobilité (élaborée par IDARES pour la MDE)		
	nouveaux			
Partenariat de l'action	Intermédiaires de l'emploi , AOT, opérateurs de transport et prestataires de la centrale			
	2010	2011	2012	Total
Coût de l'action	80000	50000	0	130000
Objectif public DE et salariés prestataire	500	320	0	820
Objectif public DE et salariés intermédiaires de l'emploi	160	500	1000	1660
Localisation de l'action	Lieux d'accueil des demandeurs d'emploi situés dans les territoires CUCS des 2 ^e 3 ^e 8 ^e 9 ^e 10 ^e 11 ^e 12 ^e 13 ^e 14 ^e 15 ^e 16 ^e arrondissement de Marseille et Septèmes			
Modalités d'évaluation	L'évaluation de l'action sera menée conjointement par le prestataire, la MDE et le laboratoire choisi. Elle permettra de mesurer l'impact du bilan de compétence sur les parcours des bénéficiaires et sur l'amélioration de leur employabilité (avec ou sans formation).			

FICHE ACTION					
CENTRALE DE MOBILITE MARSEILLE SEPTEMES					
VOLET		Diagnostic formation			
ACTION		3	Formation des intermédiaires de l'emploi		
Maître d'ouvrage		Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole			
Maître d'ouvrage délégué		Maison de l'Emploi de Marseille			
Opérateur		A désigner			
Désignation de l'opérateur		Appel à prestataire			
Objectifs de l'action		Prendre en compte les problématiques de mobilité des publics lors de la construction des parcours d'accès à l'emploi. Permettre aux intermédiaires de l'emploi d'utiliser un outil unique pour poser le diagnostic mobilité des publics qu'ils suivent. Faciliter l'orientation des personnes rencontrant des problèmes de mobilité vers les bons dispositifs.			
Description de l'action		Formation de 300 accompagnateurs, conseillers, coachs , animateurs emploi, tuteurs et parrains des entreprises partenaires à l'utilisation de l'échelle de mobilité et à l'établissement du bilan de compétence mobilité. Formation par groupes de 10 à 15 acteurs de l'emploi et RH d'entreprises intervenant sur différents types de publics dans le cadre des différents dispositifs emploi insertion.Analyse de pratiques des opérateurs et finalisation de la fiche de liaison mobilité.			
Outils utilisés		existants			
		nouveaux	Bilan de compétence mobilité/ échelle de mobilité		
Partenariat de l'action		Pôle emploi, PLIE, Pôle 13, Mission locale, APEQ, PACT 13 (opéreur du contrat d'autonomie) PAPEJ (opérateurs CUCS jeunes hors parcours) Région (formation emploi) Département (Direction de l'insertion)			
Années		2010	2011	2012	Total
Coût de l'action		20000	20000	16000	56000
Objectif public formé	Intermédiaires emploi	80	80	64	224
	Tuteurs parrains entreprises	20	20	16	56
localisation		MDE, Antenne MDE Vallée de l'Huveaune 11 ^e , CS AGORA 14 ^e , Agence Pôle emploi 15 ^e .			
Modalités d'évaluation		Enquête de satisfaction de chaque personne formées à l'issue de la formation et 6 mois après la formation afin d'étudier l'impact des formations sur les pratiques des intermédiaires de l'emploi.Evaluation de l'effet démultiplicateur de lea formation en terme de nombre de BCM réalisés par les intermédiaires de l'emploi			

FICHE ACTION					
CENTRALE DE MOBILITE MARSEILLE SEPTEMES					
VOLET		Diagnostic formation			
ACTION		4	Formations des publics (demandeurs d'emploi et salariés)		
Maître d'ouvrage		Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole			
Maître d'ouvrage délégué		Maison de l'Emploi de Marseille			
Opérateur		A désigner			
Désignation de l'opérateur		Appel à prestataire			
Objectifs du projet		Développer une offre de formation adaptée aux besoins des personnes très peu mobiles sur l'échelle de mobilité (échelon ≤3)			
Description de l'action		Trois ateliers de formation à la mobilité sont prévus : - Atelier 1 : "Savoirs de base pour s'en sortir" - Atelier 2 : "Mobilité, autonomie et emploi" - Atelier 3 : "Informatique pour une meilleure autonomie". Ces ateliers, constitués de modules dispensés par séances de 3h30 chacune, regroupent diverses activités en lien avec la thématique mobilité . Le contenu progressif des séquences permet de répondre aux besoins et aux aspirations de chaque participant. Ce sont des espaces collectifs d'apprentissage, d'expression, de créativité et de socialisation par la mobilité qui se traduisent : 1) par une connaissance de tous les dispositifs et aides à la mobilité, et 2) par l'appropriation des réseaux de transport et des territoires, indicateurs d'une large autonomie individuelle, gage d'une meilleure employabilité. Le contenu des ateliers est décrit en annexe. Certaines séquences de formation pourront s'adresser à un large public : exemple : le module « savoir calculer ça compte » pourra s'adresser à toute personne ayant à choisir le mode de déplacement professionnel le plus économique. Il est prévu également d'adapter certaines formation linguistiques existantes à l'objectif mobilité : Un travail est en cours à ce sujet en partenariat avec l'ACSE l'ANLCIL, et l'ANAEM (OFII). Par ailleurs dans le cadre de la fonction animation, les OPCA et la Région seront sollicités pour augmenter l'offre de formation en direction des salariés et des personnes en parcours de formation. Une commission d'entrée dans le dispositif sera mise en place et contrôlée par le comité de pilotage.			
Outils utilisés		existants	Formations alpha, FLE existantes		
		nouveaux	3 ateliers type 5 modules 10 séquences (outils pédagogiques conçus par IDARES pour la MDE)		
Partenariat de l'action					
		2010	2011	2012	Total
Coût de l'action		40000	48000	50000	138000
Objectif public		400	480	500	1380
localisation		Lieux d'accueil des demandeurs d'emploi situés dans les territoires CUCS des 2° 3° 8° 9° 10° 11° 12° 13° 14° 15° 16° arrondissement de Marseille et Septèmes			
Modalités d'évaluation		Etat des lieux sur un échantillon de 20% des personnes formées à 1 mois et à 6 mois après la formation : Analyse de l'impact des formations sur les parcours professionnels ou d'accès à l'emploi. Cette évaluation sera menée en partenariat avec un laboratoire compétent.			

FICHE ACTION				
CENTRALE DE MOBILITE MARSEILLE SEPTEMES				
VOLET	Développement d'une offre de service d'aide matérielles à la mobilité			
ACTION	5	Prêts de véhicules à petits prix		
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole			
Maître d'ouvrage délégué	Maison de l'Emploi de Marseille			
Opérateur	A désigner			
Désignation de l'opérateur	Appel à prestataire			
Objectifs de l'action	Permettre à des personnes en parcours d'insertion professionnelle ou à des salariés en situation d'emploi précaire de disposer d'un véhicules à un prix abordable pour engager des démarches de formation , de recherche d'emploi,de rendez vous avec un employeur....			
Description de l'action	Prêts à petits prix de véhicules (vélos 1€/j, vélos électriques 1.5€/j,scooters 2€/j, voitures 6€/j) : Ces prêts seront uniquement accordés dans les cas où le recours au transports en commun est impossible (handicap,horaires décalés ou forte exigence de mobilité) et lorsque la disposition d'un moyen autonome de transport sera indispensable aux démarches d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi du bénéficiaire. La MDE procédera par achat de prestations auprès d'opérateurs de location privés (ex : achats d'abonnements le vélo- Decaux pour location vélos 7€/an) ou d'opérateurs associatifs (autopartage, voiture and co..) ayant développé ce type de prestation sur le Département des Bouches du Rhône. La MDE contractualisera avec les opérateurs de l'emploi et de l'insertion ou les employeurs disposant d'un budget d'aide à la mobilité afin que leur participation soit versée, en complément de la participation de la MDE à l'opérateur retenu pour mieux couvrir la différence entre le prix de revient de la location et le prix payé par le bénéficiaire : l'objectif étant d'hybrider tous les moyens possible pour rentabiliser et développer une offre de service de mobilité sociale. Les bénéficiaires, non titulaire d'un permis de conduire valide devront systématiquement subir un test d'aptitude à la conduite 2 roues et participer si besoin, à une formation à la prévention routière : Ces prestations seront dispensées par l'auto école solidaire (voir fiche 6 ci après) . Une commission d'entrée dans le dispositif sera mise en place et contrôlée par le comité technique de suivi.			
Outils utilisés	existants	Le vélo , autopartage		
	nouveaux			
Partenariat de l'action	Opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, employeurs engagés dans une démarche de PDE,			
	2010	2011	2012	Total
Coût de l'action	38000	50000	37000	125000
Objectif public bénéficiaire	300	400	300	1000
Localisation de l'action	Secteur ZFU (13 ^e à 16 ^e arrt) Secteur ZUS Vallée de l'huveaune (8 ^e 10 ^e 11 ^e)			
Modalités d'évaluation	Etat des lieux sur un échantillon de 20% des bénéficiaires à 1 mois et à 6 mois après le prêt : Analyse de l'impact des prêts sur les parcours professionnels , d'accès ou de maintien dans l'emploi.			

FICHE ACTION				
CENTRALE DE MOBILITE MARSEILLE SEPTEMES				
VOLET	Développement d'une offre de service d'aide matérielles à la mobilité			
ACTION	6	Auto école solidaire		
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole			
Maître d'ouvrage délégué	Maison de l'Emploi de Marseille			
Opérateur	A désigner			
Désignation de l'opérateur	Appel à prestataire			
Objectifs de l'action	Susciter l'installation à Marseille d'une auto école solidaire qui développera une offre de service sociale pour permettre la mobilité de demandeurs d'emploi ou de salariés précaires, obligés pour accéder à l'emploi ou maintenir leur emploi de devenir autonomes vis-à-vis des transports en commun.			
Description de l'action	De nombreux emplois nécessitent, pour les salariés, d'être autonome vis-à-vis des TC : emplois à forte exigence de mobilité (sécurité, services à la personne, logistique) , zones d'activité éloignées et non desservies par les TC, métiers à horaires décalés (hôtellerie, restauration, nettoyage et centre de relation clientèle). Parallèlement les offres de recrutement sont importantes sur ces métiers qui correspondent à des niveaux de faible qualification. L'accès aux prestations proposées fera l'objet d'une attention particulière pour les publics suivants : femmes, handicapés, seniors. La MDE procédera par achats de prestations auprès de l'opérateur retenu. • Bilans de connaissance sécurité et réglementation routière pour les personnes non titulaires d'un permis valide sollicitant un prêt de véhicule auprès de la centrale.. • Test d'aptitudes à la conduite de 2 roues. • Mise à niveau des connaissances sécurité et réglementation routière pour les personnes nécessitant une mise à niveau. • Préparation à l'examen du code de la route • Rachat de points de permis de conduire • Cours de conduite routière. La MDE contractualisera avec les opérateurs de l'emploi et de l'insertion ou les employeurs (et OPCA) disposant d'un budget d'aide à la mobilité afin que leur participation soit versée, en complément de la participation de la MDE à l'opérateur retenu pour mieux couvrir la différence entre le prix de revient des prestations et le prix payé par le bénéficiaire : l'objectif étant d'hybrider tous les moyens possible pour rentabiliser et développer une offre de service de mobilité sociale. Une commission d'entrée dans le dispositif sera mise en place et contrôlée par le comité de pilotage.			
Outils utilisés	existants			
	nouveaux			
Partenariat de l'action				
	2010	2011	2012	Total
Coût de l'action	40000	50000	50000	140000
Objectif public DE	320	400	350	1070
Objectif entreprises	30	60	100	190
Modalités d'évaluation	Etat des lieux sur un échantillon de 20% des bénéficiaires à 1 mois et à 6 mois après le prêt : Analyse de l'impact des prêts sur les parcours professionnels , d'accès ou de maintien dans l'emploi.			

FICHE ACTION				
CENTRALE DE MOBILITE MARSEILLE SEPTEMES				
VOLET	Développement d'une offre de service d'aide matérielles à la mobilité			
ACTION	7	Centrale de covoiturage dédiée à l'emploi		
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole			
Maître d'ouvrage délégué	Maison de l'Emploi de Marseille			
Opérateur	A désigner			
Désignation de l'opérateur	Appel à prestation			
Objectifs de l'action	Permettre la mise en place d'une centrale de covoiturage dédiée à l'emploi et à l'insertion professionnelle.			
Description de l'action	Le covoiturage constitue une solution alternative pour les déplacements professionnels notamment vers des zones d'emploi mal desservies par les TC. La maison de l'emploi, dans le prolongement des actions partenariales qu'elle développe sur les filières cibles (BTP, Hôtellerie restauration commerce, Services à la personnes, centres de relation clientèle) proposera dans le cadre des PDE, PDIE et PDA existants et à venir, l'adhésion des entreprises, des branches professionnelles et des administrations à un dispositif commun de covoiturage. Ce dispositif reposera principalement sur la mise en place d'un site internet administré par la MDE et les partenaires employeurs permettant la mise en relation de l'offre et de la demande de covoiturage. Un numéro vert sera également mis en place à l'attention des publics ne maîtrisant pas l'informatique. La construction du site, son animation et sa promotion feront l'objet d'un appel à prestataire ouvert notamment vers des opérateurs existants. Le financement prévu au titre de la centrale couvrira le coût de la gestion du dispositif inhérents aux bénéficiaires issus des quartiers CUCS pour qui l'adhésion au dispositif sera gratuite : à charge du prestataire de mobiliser d'autres financements (abonnements, participation des entreprises...) pour les publics hors CUCS. Une charte du covoiturage dédiée à l'emploi sera établie avec les partenaires sociaux, l'ADEME, la DDE, le CETE et la CUMMPM, les organismes consulaires et les organisations professionnelles. Des mesures incitatives au covoiturage seront étudiées et mises en œuvre avec l'aide des compagnies d'assurances et des organismes professionnels de l'automobile et des employeurs. Une réflexion sera également engagée par la MDE avec les organisations professionnelles de la filière services à la personnes et centre de relation clientèle pour assurer la promotion du covoiturage, mettre en oeuvre l'information des entreprises et des salariés, inciter à l'utilisation du chèque emploi service pour financer la participation des entreprise et des salariés bénéficiaires aux frais de transport.			
Outils utilisés	existants			
	nouveaux	Site internet Centrale		
Partenariat de l'action				
	2010	2011	2012	Total
Coût de l'action	30000	30000	15000	75000
Objectif public DE salariés	600	1800	3000	5400
Objectif entreprises	20	60	120	200
Modalités d'évaluation	Mesure de l'audience du site de covoiturage et du nombre d'abonnés à la centrale. Etat des lieux sur un échantillon de 20% des bénéficiaires et 20% de co-voituriers à 1 mois et à 6 mois après l'utilisation du dispositif : Analyse de l'impact du covoiturage sur les parcours professionnels , d'accès ou de maintien dans l'emploi l'mélioration des conditions de travail. Enquête auprès de toutes les entreprises adhérentes afin de mesurer leur satisfaction, recueillir leurs propositions d'amélioration . Un bilan de l'impact environnemental du dispositif sera réalisé en 2011.			

